



## Titre de séjour

-----  
Par MED 0534

Bonjour Maîtres,  
Quelle possibilite d avoir un titre de sejour en france pour un pupille de la.nation.  
Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Les possibilités et les conditions sont les mêmes que s'il n'avait pas eu cette protection mineur .  
La qualité de pupille de la Nation, accordée dans un souci de protection enfant, n'a pas pour objectif final de conférer un droit au séjour ni la nationalité française : par de là, son TS une fois adulte dépendra de sa situation .

-----  
Par MED 0534

Merci